



MAIRIE  
DE  
**VALLENAY**  
18190

**PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 12 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

**Excusés avec pouvoir :** Christelle JOIE pouvoir à Caroline LALEVÉE LESAGE.

**Excusés sans pouvoir :** M. Julien JOURDAINE, M. Stéphane PETIT.

**Secrétaire de séance :** Mme Mireille CHARBY.

\*\*\*\*\*

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Cathy BATISTE

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.
- SDE 18 – devis 2023-04-065 – rénovation de l'éclairage public
- Décisions modificatives
- Détermination prix de cession terrain les Chargnes
- Participation des communes aux frais de scolarité
- Informations et questions diverses

Après lecture du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023, les membres du conseil n'émettent aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES EN DÉLÉGATION PAR LE MAIRE**

**Décision 2023-11 :** Convention de prestation avec Cher Emploi Animation – Remplacement secrétariat mairie.

## DÉLIBÉRATIONS

### 2023-65 : Rénovation éclairage public – route des forges – place Bascoulard – avenue Hubert Gaulier Dossier n° 2023-04-065

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un souci d'économie d'électricité de l'éclairage public il serait judicieux de remplacer les luminaires énergivores de la route des forges, de l'avenue Hubert Gaulier, Place Bascoulard par des luminaires à Leds.

Il est donc proposé le remplacement de 33 lanternes par la fourniture et la pose de luminaires LEDs.

Un devis a été demandé auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

<b>PIECES ADMINISTRATIVES</b>	Étude technique d'éclairage public	508,32 €	<b>604,32 €</b>
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	96,00 €	

<b>TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC</b>	Dépose du matériel d'éclairage public (lanternes, candélabres,)	3 138,72 €	<b>8 714,40 €</b>
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique ...), essais et réglage	5 575,68 €	

<b>MATERIEL</b>	Lanterne STANZA de chez GHM – sans croisillon – 24 LEDS -600MA – 47 W – OPTIQUE PFA+CF	20	12 006,00 €	<b>29 607,00 €</b>
	Lanterne STANZA de chez GHM – sans croisillon – 24 LEDS -600MA – 47 W – OPTIQUE ERL+CF	3	1 801,00 €	
	Lanterne ALOA de chez ABEL - 36 LEDS - 25 W	6	7 411,00 €	
	Lanterne 6000R de chez ABEL – 48 LEDS - 51 W		1 583,00 €	
	Crosses Chailly de chez GHM – Saillie 0.5M – simple feu	19	5 660,00 €	
	Crosses Chailly de chez GHM – Saillie 0.5M – double feu	2	1 146,00 €	
Total HT .....			<b>38 925,72 €</b>	
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)			<b>19 462,86 €</b>	
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)			<b>19 462,86 €</b>	

Le coût global est évalué à 38 925.72 € H.T., la participation financière de la commune qui serait demandée par le SDE 18, calculée sur la base de 50 % du montant HT, en application des modalités adoptées par le Comité Syndical, s'élèverait à 19 462.86 € HT.

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité ;

**D'approuver** le projet de remplacement de 33 lanternes par la fourniture et la pose de luminaires LEDs.

**D'approuver** la participation financière de la commune pour un montant de **19 462.86 € HT**.

**D'autoriser** Madame le maire à signer le devis et tous documents correspondant à ce dossier

**D'inscrire** la somme au budget primitif 2024.

**DECISIONS MODIFICATIVES** : Le point est ajourné car pas de modification budgétaire a effectuée

## **DELIBERATION N° 2023-66 : Vente de la parcelle cadastré section AE numéro 0046**

Madame le maire donne lecture du courrier en date du 10 janvier 2024 de M. FOUCAULT Sébastien et Mme POPHILAT Valérie domiciliés 6 la Pommeraie 18190 VALLENAY demandant le prix au m<sup>2</sup> de la parcelle cadastré section AE numéro 0046 – 30 Les Chargnes 18190 VALLENAY d'une contenance de 715 m<sup>2</sup> en vue de l'acquisition de celle-ci.

Un prix de vente est proposé à 15.00 € le m<sup>2</sup> TTC sans les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Fixe le prix de ventre de la parcelle cadastré section AE numéro 0046 – Les Chargnes 18190 VALLENAY au prix de 15.00 € le m<sup>2</sup>,
- Charge Madame le maire d'informer M. FOUCAULT Sébastien et Mme POPHILAT Valérie de ce prix de vente.

**PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE** : Le point est ajourné car la réunion avec les maires des communes voisines a été reportée.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciement de la famille Desternes
- Lecture du courrier de Madame Lolita Charby sollicitant de faire des travaux dans son local commercial 11 avenue Hubert Gaulier dont la commune est propriétaire et pour un problème de voisinage.
- Conformément à la répartition votée par le Conseil départemental du Cher, lors de l'assemblée départemental du 23 octobre 2023, le montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation revenant à la commune en 2023 s'élève à 28 718.67 €.
- Les travaux de l'air de jeux pour enfants de 3 à 12 ans et l'ensemble de module de fitness sur le site du stade ont été réceptionnés.
- L'installation de la pose de la fibre pose de gros problème au niveau du lieu-dit La Chapitolle. Madame le Maire a été constaté.
- Un projet pédagogique de l'école des deux bourgs est en cours. Il porte sur l'utilisation des écrans par les enfants.
- Un contrôle dans le bus du circuit 20.06.23 a été effectué par le Président du syndicat intercommunal des transports scolaire Châteauneuf sur Cher, Monsieur Bonnefoy. Suite à ce contrôle sans que la municipalité soit mise au courant, un retour par le Président au Conseil Régionale a eu lieu concernant l'arrêt de l'école primaire de Vallenay. Madame le Maire a demandé une visite sur site de Monsieur Letort chargé de gestion du réseau régional des transport de la Région Centre-Val de Loire et de Monsieur Bonnefoy, Président du syndicat intercommunal des transports scolaire Châteauneuf sur Cher pour vérifier l'arrêt du bus et le mettre en conformité. Le rendez vous est prévu le 18 décembre 2024 sur place et avec un bus pour faire des essais.
- Madame Charby Mireille informe le Conseil municipal que le SCoT a été retoqué.
- Monsieur Canteneur Michel fait part au Conseil Municipal des remerciements qu'il a reçu des habitants bénéficiant des colis de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 05 et suivent les signatures.

**Le Maire,**  
Marina DUPUY

**Le Secrétaire,**  
Cathy BATISTE